



Preavis reduit a 1 mois au lieu de 3 mois

Par **mag**, le **05/08/2010** à **22:45**

Bonjour,rrnrvoici ma situation:rrnrncela fait 2 ans et 9 mois que je suis dans mon logement. mon conjoint habite avec moi depuis plus d'un an sans être déclaré vivant avec moi dans mon logement.rrnrje suis donc la seul a avoir signé le bail .rnJe suis actuellement au chômage car fin de CDD le 8 juillet. Au 1er septembre j'intègre l'ecole d'aide soignante et j'aurais le statut d'étudiante.rrnrIl me semble que comme je suis au chômage et que mon CDD est terminée et que je suis le seul nom sur le bail je peux bénéficier de la réduction du préavis a 1 mois est ce que j'ai raison ?rrnrParce que j'en est parlé a mon proprio et il ne veux pas de préavis de 1 mois car mon conjoint occupe le logement avec moi .rrnrQue puis je faire?rrnrmerci.

Par **aliren27**, le **06/08/2010** à **08:08**

bonjour,rrnrnla fin d'un CDD justifie le préavis réduit à un mois.rrnrFaire courrier en RAR au propriétaire ou agence. Le préavis par du jour de la réception du courrier.rrnrétant seule titulaire du bail, il doit accepter ce préavis.rrnrCordialementrnAline